

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoirs : 1

Pour 12  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
30/05/2023  
Date d'affichage :  
12/06/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le six juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN),  
Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2023/06/025 : Approbation de la convention de travaux de remise en état de la voute et du bassin de la source miraculeuse de la chapelle Notre Dame des Vernettes avec l'association OXALYS**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des travaux sont entrepris avec l'association OXALYS pour reprendre la voûte de la source miraculeuse de l'oratoire de la chapelle Notre-Dame-des-Vernettes, ainsi que pour remplacer le bassin actuel de celle-ci par un nouveau, taillé dans un bloc de pierre de la vallée.

S'agissant d'un chantier participatif en partenariat avec une association, une convention de travaux doit être signée avec celle-ci.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'approuver ces travaux et la convention encadrant ceux-ci en partenariat avec l'association Oxalys.

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de travaux entre l'association Oxalys et la Commune de Peisey-Nancroix et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;

**AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :  
Le maire,  
Guillaume VILLIBORD

